

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 29/108-07
Séance du 12 OCT. 2007

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une aide à l'investissement de 50 000 € à la Sarl « Hôtel du Mouton » pour l'Hôtel du Mouton à RIBEAUVILLE, dont la fiche de présentation est annexée au rapport ;
- ❖ autorise le Président à signer la convention type d'attribution de subvention correspondante avec le maître d'ouvrage concerné ;
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions